



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre déléguée

**Journée de commémoration nationale de la reconnaissance de
l'innocence d'Alfred Dreyfus**

Dimanche 12 juillet 2026

Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des
Anciens combattants

Le 12 juillet 1906, la plus haute juridiction de notre pays reconnaissait l'innocence d'Alfred Dreyfus : « de l'accusation portée contre lui, déclarait-elle, rien ne reste debout ».

La Cour de cassation lui rendait définitivement la liberté et la dignité que la calomnie lui avait enlevées. Elle sauvait, par là même, l'honneur de notre pays, de nos armées et de notre justice.

Car l'Affaire, comme on l'appela, fut une épreuve fondatrice de notre République.

Elle fut le moment où celle-ci sut reconnaître qu'elle avait failli à ses principes.

Charles Péguy, l'un de ses défenseurs les plus fervents, aux côtés de Bernard Lazare et après le colonel Picquart, fixa à jamais la portée de cette Affaire dans notre histoire : « une seule injustice, un seul crime, une seule illégalité, surtout si elle est officiellement enregistrée, confirmée, suffit à perdre d'honneur, à déshonorer tout un peuple. C'est un point de gangrène, qui corrompt tout le corps. »

Il avait su voir que la question n'était pas si Dreyfus était innocent ou coupable, mais si l'on aurait le courage de le déclarer, de le savoir innocent.

Face à la révélation de l'écrasement d'un homme sous la coalition des mensonges, des préjugés et des intérêts égoïstes, au nom d'une soi-disant raison d'État, des hommes se dressèrent.

Pour eux, la vérité ne pouvait être séparée des idées de démocratie et de liberté sans que celles-ci ne soient mutilées et ne perdent leur contenu : « la France a sur la joue cette souillure », accusait Zola dans *L'Aurore*.

Par une mobilisation sans précédent, la réhabilitation fut conquise et les valeurs démocratiques affirmées.

Mais Alfred Dreyfus ne fut pas seulement la victime de l'un des plus grands scandales politico-judiciaires de notre histoire.

Il fut un exemple.

Un grand Français. Un patriote.

Un modèle d'abnégation républicaine et d'engagement combattant.

Un homme qui croyait à la République issue des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui puisa dans la force de ses valeurs une invincible espérance ; un homme qui refusa de cesser de croire à la France.

S'il quitta l'armée en 1907, il y revint sans hésitation quand éclata la guerre de 1914, servit au Chemin des Dames et à Verdun, et acheva sa carrière militaire lieutenant-colonel, fait officier de la Légion d'honneur en 1919.

Cette fidélité à la France ne se démentit jamais.

Depuis sa cellule de la prison du Cherche-Midi, dans l'attente du premier Conseil de Guerre, il écrivait à sa femme, Lucie : « Dévoué à mon pays auquel j'ai consacré toutes mes forces, toute mon intelligence, je n'ai rien à craindre. »

Condamné, dégradé, déporté sur l'île du Diable dans des conditions qui mirent sa vie en danger, il endura l'épreuve avec un humble et stoïque héroïsme.

Chaque génération, depuis, a dû regarder en face cette tache restée indélébile dans notre mémoire, se confronter à cette blessure fondatrice de notre République.

Chaque génération se demande si elle aurait été digne de ce combat, digne des Dreyfusards.

La nôtre se doit de l'être.

Il y a vingt ans, le 12 juillet 2006, pour le centenaire de l'arrêt, le président Jacques Chirac rendait à l'École militaire un hommage solennel au capitaine Dreyfus.

Il lançait aussi un avertissement : « le combat contre les forces obscures, l'injustice, l'intolérance et la haine n'est jamais définitivement gagné ».

Nous le savons, la filiation des antidreyfusards, antirépublicains et antisémites, ne s'est jamais éteinte — ceux qui préféreraient qu'un innocent périsse pour sauver l'apparence d'un ordre inique.

L'antisémitisme frappe, toujours, au cœur de notre démocratie.

Mais la République poursuit son combat. Elle tient ses promesses.

Par la loi du 17 novembre 2025, votée à l'unanimité par les deux assemblées du Parlement et promulguée par le président de la République, la Nation française a élevé, à titre posthume, Alfred Dreyfus au grade de général de brigade.

À celui qui s'était éteint un 12 juillet, en 1935, elle a ainsi rendu ce qui fut inaccessible de son vivant, parachevant l'œuvre du 12 juillet 1906.

En se rassemblant désormais chaque année à cette date, la Nation rappelle les valeurs les plus élevées qui la rassemblent, celles qui donnent à la République son idéal, contre toute forme de haine et de violence : la Justice et la Vérité.

Elle proclame qu'il n'est pas de vérité dangereuse, ni de mensonges utiles.

Elle réaffirme sa confiance dans les principes issus de la Déclaration de 1789 qui la fondent.

Elle reconnaît l'égalité en droits et la valeur absolue de la dignité de chacun de ses enfants.

Vive la République. Vive la France.